



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels
Pôle Espaces Naturels
ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2023-11-24-0004 EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2023
PORTANT MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA DRÔME
ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE 2020-2024**

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L 427-1 et R 427-1 à R 427-3 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux Lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2019-12-16-0001 du 16 décembre 2019 et les suivants dont l'arrêté préfectoral n° 26-2022-09-30-0010 du 30 septembre 2022 (modification), portant nomination des Lieutenants de louveterie de la Drôme pour la période 2020-2024,

VU le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant monsieur Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;

VU la fin du mandat de Lieutenant de louveterie de la 3^o circonscription exercé par monsieur ALLOIX Michel à la date du 25 octobre 2023, ayant atteint la limite d'âge fixée à 75 ans, conformément à l'article R 427-2 du code de l'environnement,

VU la démission pour raison de santé reçue le 23/10/2023 par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de monsieur Christian ARNOUX, Lieutenant de louveterie nommé sur la 6^o circonscription,

VU la démission reçue le 15/11/2023 par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de monsieur Christian REY, Lieutenant de louveterie nommé sur la 10^o circonscription,

VU l'avis de monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme sollicité,

VU l'avis de monsieur le représentant de l'Association des Lieutenants de louveterie de France, Président de l'association des Lieutenants de louveterie de la Drôme,

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires (D.D.T.) de la Drôme,

ARRETE

Article 1 – A compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les circonscriptions affectées aux Lieutenants de louveterie nommés sur le département de la Drôme, pour la période 2020-2024, par arrêté préfectoral n° 26-2022-09-30-0010 du 30 septembre 2022 visé plus haut, sont modifiées comme il suit, le reste sans changement.

Les délimitations des différentes circonscriptions sont les limites des communes les composant et indiquées sous le nom de chaque Lieutenant de louveterie ci-après :

Circonscription n° 1**Monsieur GALLAY André** – 65 route des Oullières – 26390 HAUTERIVES

ARTHEMONAY	LAPEYROUSE-MORNAY	RATIÈRES
BATHERNAY	LE GRAND-SERRE	SAINT-AVIT
BREN	LE CHALON	SAINT-CHRISTOPHE-et-le-LARIS
CHARMES-sur-l'HERBASSE	LENS-LESTANG	SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE
CHÂTEAUNEUF-de-GALAURE	MANTHES	SAINT-JEAN de GALAURE
CHÂTILLON-SAINT-JEAN	MARGÈS	SAINT-LAURENT-d'ONAY
CLAVEYSON	MARSAZ	SAINT-MARTIN-d'AOÛT
CRÉPOL	MONTCHENU	SAINT-MICHEL-sur-SAVASSE
EPINOUBE	MONTMIRAL	SAINT-SORLIN-en-VALLOIRE
FAY-le-CLOS	MORAS-en-VALLOIRE	TERSANNE
HAUTERIVES	PARNANS	VALHERBASSE

Circonscription n° 2**Monsieur PEYROUX Dominique** – 42 lot. La Tulandière – 26140 SAINT-RAMBERT d'ALBON

ALBON	CROZES-HERMITAGE	PONT-de-l'ISÈRE
ANDANCETTE	ÉRÔME	SAINT-BARTHÉLEMY-de-VALS
ANNEYRON	GERVANS	SAINT-RAMBERT-d'ALBON
BEAUMONT-MONTEUX	LA ROCHE-de-GLUN	SAINT-UZE
BEAUSEBLANT	LARNAGE	SAINT-VALLIER
CHANOS-CURSON	LAVEYRON	SERVES-sur-RHÔNE
CHANTEMERLE-les-BLÉS	MERCUROL-VEAUNES	TAIN-l'HERMITAGE
CHAVANNES	PONSAS	

Circonscription n° 3**Monsieur WOLFF Didier** _ 45A chemin de l'Allée _ 26600 CHANOS-CURSON

BOURG de PÉAGE	GEYSSANS	SAINT-BARDOUX
CHÂTEAUNEUF-sur-ISÈRE	GRANGES lès BEAUMONT	SAINT-PAUL-lès-ROMANS
CHATUZANGE le GOUBET	MOURS-SAINT-EUSÈBE	TRIORS
CLÉRIEUX	PEYRINS	
GÉNISSIEUX	ROMANS-sur-ISÈRE	

Circonscription n° 4**Monsieur BOUVET Sébastien** – 560 village forestier – 26390 BOUVANTE

BOUVANTE	ORIOLE-en-ROYANS	SAINT-LAURENT-en-ROYANS
ÉCHEVIS	ROCHECHINARD	SAINT-MARTIN-le-COLONEL
LA MOTTE-FANJAS	SAINTE-EULALIE-en-ROYANS	SAINT-THOMAS-en-ROYANS
LÉONCEL	SAINT-JEAN-en-ROYANS	

Circonscription n° 5**Monsieur CHARRASSON Xavier** – 2190 route des Granges – 26420 VASSIEUX en VERCORS

CHAMALOC	PONET-et-SAINT-AUBAN	SAINT-JULIEN-en-VERCORS
LA CHAPELLE-en-VERCORS	ROMEYER	SAINT-MARTIN-en-VERCORS
MARIGNAC-en-DIOIS	SAINT-AGNAN-en-VERCORS	VASSIEUX-en-VERCORS

Circonscription n° 6

Monsieur NIVOT David _ 2180 route de Chabeuil _ 26120 CHATEAUDOUBLE		
ALIXAN	BOURG Lès VALENCE	SAINT-MARCEL Lès VALENCE
BÉSAYES	MARCHES	

Circonscription n° 7

Monsieur METTON Michel – 1720 route de Montoisson (Vaugelas) – 26120 MONTMEYRAN		
BARBIÈRES	EYMEUX	PEYRUS
BARCELONNE	GIGORS-et-LOZERON	ROCHFORT SAMSON
BEAUREGARD-BARET	HOSTUN	SAINT-NAZAIRE en ROYANS
CHÂTEAUDOUBLE	JAILLANS	SAINT-VINCENT La COMMANDERIE
COBONNE	LA BAUME-CORNILLANE	SUZE
COMBOVIN	LA BAUME- d'HOSTUN	VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE
CREST	OURCHES	

Circonscription n° 8

Monsieur GACHON Samuel – La Chapiane –route des Condamines – 26120 MONTMEYRAN		
BEAUFORT-sur-GERVANNE	OMBLÈZE	SAINT-JULIEN-en-QUINT
EYGLUY-ESCOULIN	PLAN de BAIX	SAINTE-CROIX
LE CHAFFAL	PONTAIX	VACHÈRES-en-QUINT
MIRABEL-et-BLACONS	SAILLANS	VERCHENY
MONTCLAR-sur-GERVANNE	SAINT-ANDÉOL-en-QUINT	VÉRONNE

Circonscription n° 9

Monsieur DESESTRETS Patrick – 605 chemin des Batares – 26120 COMBOVIN		
AUREL	LAVAL-d'AIX	RIMON-et-SAVEL
BARNAVE	LUC-en-DIOIS	SAINT-BENOÎT-en-DIOIS
BARSAC	MENGLON	SAINT-ROMAN
CHÂTILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 13)	MONTLAUR-en-DIOIS	SOLAURE-en-DIOIS
DIE	MONTMAUR-en-DIOISPOYOLS	
ESPENEL	RECOUBEAU-JANSAC	

Circonscription n° 10

Monsieur BOSCH André – 200 Chemin des Grangeasses _Barreau – 07130 SAINT-ROMAIN de LERPS		
ALLEX	LA LAUPIE	PUY-SAINT-MARTIN

AMBONIL	LA ROCHE-sur-GRANE	ROYNAC
AUTICHAMP	LES TOURRETTES	SAINT-MARCEL-Lès-SAUZET
CHABRILLAN	LIVRON-sur-DROME	SAULCE-sur-RHÔNE
CLIOUSCLAT	LORIOI-sur-DROME	SAUZET
CONDILLAC	MARSANNE	SAVASSE
GRANE	MIRMANDE	
LA COUCOURDE	MONTOISON	

Circonscription n° 11

Monsieur CHARMET Stéphane – 465 chemin de Messagendre – 26410 MENGLON

BEAUMONT DIOIS	ESTABLET	LUS-LA-CROIX-HAUTE
BEAURIERES	GLANDAGE	MISCON
BELLEGARDE en DIOIS	JONCHERES	SAINT-DIZIER-en-DIOIS
BOULC	LA BATIE-des-FONTS	VAL-MARAVEL
CHARENS	LES PRÈS	VALDROME
CHATILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 14)	LESCHEs en DIOIS	

Circonscription n° 12

Monsieur ROMANN Eric – 14 rue de La Farigoule – 26290 DONZERE

ANCONE	CLEON-d'ANDRAN	MONTBOUCHER-sur-JABRON
BONLIEU-sur-ROUBION	LA BATIE-ROLLAND	MONTELMAR
CHAROLS	MANAS	SAINT-GERVAIS-sur-ROUBION

Circonscription n° 13

Monsieur MAZEL Pierre – route de Crest _ La Sauzaie – 26460 BOURDEAUX

BOURDEAUX	FELINES-sur-RIMANDOULE	SALETTES
CHAUDEBONNE	LE POËT-CELARD	SOUSPIERRE
COMPS	LE POËT-LAVAL	TEYSSIERES
CONDORCET	MONTJOUX	TRUINAS
DIEULEFIT	ORCINAS	VALOUSE
EYROLES	ROCHEBAUDIN	VESC
EYZAHUT	SAINT-FERRÉOL-TRENTE-PAS	VILLEPERDRIX

Circonscription n° 14

Monsieur BONNARD Georges – 3170 B route de Montanègre _ 26340 SAINT-NAZAIRE LE DÉSERT

ARNAYON	CORNILLON-sur-l'OULE	PRADELLE
---------	----------------------	----------

AUCELON	CRUPIES	ROCHEFOURCHAT
BOUVIÈRES	GUMIANE	ROTTIER
BRETTE	LA MOTTE-CHALANCON	SAINT-NAZAIRE-le-DÉSERT
CHALANCON	LES TONILS	VOLVENT
CORNILLAC	PENNES-le-SEC	

Circonscription n° 15

Monsieur CHAIX Éric – 750 chemin de Beauvert – 26290 DONZÈRE

ALEYRAC	LA GARDE-ADHÉMAR	RÉAUVILLE
ALLAN	LA TOUCHE	ROCHEFORT en VALDAINE
LA BÉGUDE de MAZENC	LES GRANGES-GONTARDES	ROUSSAS
CHAMARET	GRIGNAN	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
CHANTEMERLE-lès-GRIGNAN	MALATAVERNE	SAINT-RESTITUT
CHÂTEAUNEUF-du-RHÔNE	MONTJOYER	SALLES-sous-BOIS
CLANSAYES	MONTségUR-sur-LAUZON	SOLÉRIEUX
COLONZELLE	PIERRELATTE	TAULIGNAN
DONZÈRE	PORTES en VALDAINE	VALAURIE
ESPELUCHE	PUYGIRON	

Circonscription n° 16

Monsieur ROMANN Éric – 14 rue de La Farigoule – 26290 DONZÈRE

AUBRES	NYONS	SAINT-PANTALÉON-les-VIGNES
LE PÈGUE	ROCHE SAINT-SECRET-BECONNE	VENTEROL
MONTBRISON-sur-LEZ	ROUSSET-les-VIGNES	

Circonscription n° 17

Monsieur MORIN Jérôme – 440 chemin des Serres – 26510 PELONNE

ARPAVON	LE POËT-SIGILLAT	SAINT-MAY
BELLECOMBE-TARENDOL	MONTRÉAL-les-SOURCES	SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET
BÉSIGNAN	ROCHEBRUNE	SAINTE-JALLE
CURNIER	SAHUNE	

Circonscription n° 18

Madame DUC Brigitte – L'École _ le village _ 26510 LEMPS

CHAUVAC-LAUX-MONTAUX	PELONNE	VERCLAUSE
LEMPES	RÉMUZAT	
MONTFERRAND LA FARE	ROUSSIEUX	

Circonscription n° 19

Monsieur PRÉVOST Didier – 325 Chemin des Moutons – 26290 DONZÈRE

BOUCHET	ROCHEGUDE	TULETTE
---------	-----------	---------

LA BAUME-de-TRANSIT	SUZE-la-ROUSSE	
---------------------	----------------	--

Circonscription n° 20

Monsieur GIGONDAN Éric – 485 route des Marcell – 26770 ROUSSET les VIGNES		
BEAUVOISIN	LE POËT-en-PERCIP	PLAISANS
BENIVAY-OLLON	LES PILLES	PROPIAC
BUIS-les-BARONNIES	MÉRINDOL-les-OLIVIERS	SAINT-MAURICE-sur-EYGUES
CHÂTEAUNEUF-de-BORDETTE	MIRABEL-aux-BARONNIES	SAINTE-EUPHEMIE-sur-l'OUVÈZE
EYGALIERS	MOLLANS-sur-l'OUVÈZE	VERCOIRAN
LA PENNE-sur-l'OUVÈZE	MONTAULIEU	VINSOBRES
LA ROCHE-sur-le-BUIS	PIEGON	
LA ROCHETTE-du-BUIS	PIERRELONGUE	

Circonscription n° 21

Monsieur BONFILS Jacky – Quartier Cost – 26170 BUIS LES BARONNIES		
AULAN	LACHAU	REILHANETTE
BALLONS	MÉVOUILLON	RIOMS
BARRET-de-LIOURE	MONTAUBAN-sur-l'OUVÈZE	SAINT-AUBAN-sur-l'OUVÈZE
EYGALAYES	MONTBRUN-les-BAINS	SÉDERON
FERRASSIERES	MONTFROC	VERS-sur-MÉOUGE
IZON-la-BRUISSE	MONTGUERS	VILLEFRANCHE-le-CHÂTEAU

Circonscription n° 22

Monsieur POINT Pascal – 966 route des Ménafauries _ 07800 CHARMES sur RHÔNE		
CHABEUIL	MALISSARD	VALENCE
CHARPEY	MONTÉLIER	

Circonscription n° 23

Monsieur SIRODOT Jacques _ 21 avenue de La Buzatte _ 26120 MALISSARD		
EURRE	MONTVENDRE	
MONTMEYRAN	UPIE	

Circonscription n° 24

Monsieur TEYSSIÈRE Gérald _ Le village _ 26400 PLAN de BAIX		
AOUSTE sur SYE	LA RÉPARA-AURIPLES	SAOU
BÉZAUDUN sur BINE	MORNANS	SOYANS
DIVAJEU	PIÉGROS LA CLASTRE	
FRANCILLON sur ROUBION	PONT de BARRET	

Circonscription n° 25

Monsieur VESCO Anthony _ 646 La Fayolle _ 26470 ESTABLET		
LA CHARCE	POMMEROL	

Circonscription n° 26

Monsieur RIGAT Alex – 165 route d'Ourres_ La Dondelle – 26560 LACHAU		
LABOREL	VILLEBOIS-les-PINS	

Circonscription n° 27

Monsieur BOBICHON Nicolas - 293 route de Juanon _ 26120 LA BAUME CORNILLANE		
BEAUMONT Lès VALENCE	ÉTOILE sur RHÔNE	PORTES Lès VALENCE
BEAUVALLON	MONTÉLEGER	

Circonscription n° 28

Madame VINCENT Gaëlle - 426 route de Saillans (Les Bréchats) _ 26340 PRADELLE		
AUBENASSON	LA CHAUDIÈRE	
CHASTEL-ARNAUD	SAINT-SAUVEUR en DIOIS	

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 26-2022-09-30-0010 du 30 septembre 2022 est abrogé à compter de la publication de la présente décision.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier (2 place de Verdun BP 1135 _ 38022 GRENOBLE cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture, les Sous-Préfets et la Directrice Départementale des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, au Président de l'association nationale des Lieutenants de l'ouvetrie, au chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, aux brigades de gendarmerie et aux Maires des communes de la Drôme.

Fait à Valence, le 24 novembre 2023

Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général,

signé

Cyril MOREAU